

FONDS D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE

APPEL A PROJETS n°4

« Favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie par les pratiques artistiques et culturelles »

Constats

Les pratiques artistiques¹ et culturelles² des jeunes constituent un des leviers de l'accès à l'autonomie, à la socialisation, à la responsabilité et à la citoyenneté.

L'activité artistique et culturelle est certainement l'espace privilégié de l'expression de la jeunesse, expression de son identité mais aussi de son rôle d'acteur de notre société. Une grande part de la créativité et de l'innovation artistique est portée par la jeunesse, pas seulement dans des domaines particuliers comme la culture hip hop ou les musiques actuelles, mais aussi dans le croisement des disciplines du spectacle vivant avec les technologies de l'information et de la communication ou dans les nouvelles pratiques culturelles liées à ces outils.

La majorité des initiatives des jeunes portent sur des projets artistiques et culturels (50 % des initiatives de Défi-jeunes et 60% des projets d'étudiants financés par les CROUS). Ces initiatives leur permettent une réelle prise d'autonomie et une inscription dans une démarche collective. Certains développent leur créativité et construisent de nouveaux modes d'expression ; c'est donc un enjeu à la fois de société, par l'insertion, et artistique, par le renouvellement des formes d'expression.

L'enquête menée par Olivier Donnat « Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique, éléments de synthèse 1997-2008 » fait le point sur les profondes mutations qu'ont connues récemment les conditions d'accès à la culture avec l'essor de la culture numérique et de l'internet. Cette évolution a définitivement consacré les écrans comme support privilégié de nos rapports à la culture tout en accentuant la porosité entre culture et distraction, entre le monde de l'art et ceux du divertissement et de la communication.

¹ Les pratiques artistiques constituent les formes d'expression qui prennent appui sur un art (danse, théâtre, arts plastiques, écriture...) et font appel à la créativité individuelle ou collective.

² Les pratiques culturelles sont l'ensemble des formes de diffusion, de mise en circulation, d'échange et de partage autour des biens culturels (fréquentation des musées, cinéma, monuments, écoute de musique...).

Ainsi, de nombreux jeunes se cultivent et s'expriment au travers des outils numériques hors cadre collectif institué. De fait, un renouvellement de la réflexion sur l'accompagnement de ces pratiques s'impose, qui implique de repenser l'offre artistique et culturelle en termes d'appropriation, de participation, d'expérimentation et d'autonomie, en bref sur la base des attentes, d'usages et de pratiques.

Les nouvelles formes d'expression de soi dans le champ culturel sont donc à soutenir aussi bien pour offrir une opportunité à toutes les jeunes de s'affirmer que pour encourager la créativité sociale.

En effet, il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunes aux conditions socio-économiques, géographiques et d'éducation différentes. Ces différences déterminent des inégalités dans les opportunités des jeunes à mener à bien un projet culturel, notamment en liaison avec les institutions artistiques. Il importe de réduire ces inégalités et de consolider les moyens mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puisse s'engager dans des activités artistiques et culturelles et bénéficier du rôle essentiel de cet investissement dans la construction de soi, en tant que sujet autonome engagé dans un processus collectif.

Les enjeux

Avoir des activités culturelles et des pratiques artistiques participe à l'autonomie des jeunes et favorise leur insertion sociale et économique. Il est donc nécessaire que tous y aient accès et qu'ils puissent valoriser les compétences acquises à travers ces pratiques.

Ainsi, les trois programmes d'expérimentation suivants visent à :

- **Mettre en cohérence les activités culturelles scolaires, péri et extra scolaires et réduire les inégalités relatives à l'accès aux offres culturelles** (Programme 1) ;
- **Favoriser les pratiques artistiques et encourager l'expression des jeunes** (Programme 2) ;
- **Favoriser l'insertion professionnelle par l'activité artistique et culturelle** (Programme 3).

PROGRAMME 1 :

Mettre en cohérence les activités culturelles scolaires, péri et extra scolaires et réduire les inégalités relatives à l'accès aux offres culturelles

Constats

S'il existe une prise en compte appropriée des demandes spécifiques des jeunes publics (0 à 15 ans) il existe peu de propositions pour les 16-25 ans, en dehors de conditions tarifaires avantageuses.

De plus, il n'y a pas toujours cohérence entre les actions menées dans le temps scolaire et les temps non scolaires (rapport Fourgous). Les différents réseaux (éducatifs, culturels, associatifs, sociaux) commencent à travailler ensemble mais restent encore cloisonnés. Ce qui pose la question du continuum d'une action culturelle publique pour la jeunesse.

De même, les collectivités territoriales se sont largement investies dans le domaine culturel et leurs initiatives ont souvent permis de fédérer les acteurs mais il subsiste de fortes disparités selon les territoires.

En outre, l'élargissement durable des publics de la culture ne peut être le seul fait des lieux de culture. Les structures d'accueil des jeunes, les réseaux et associations d'éducation populaire et l'ensemble des acteurs de la solidarité doivent, en conséquence, se considérer et être considérés comme des partenaires et des relais incontournables des sites culturels.

Par ailleurs, l'information sur l'offre culturelle est parfois insuffisante ou peu accessible ou mal identifiée. L'accès aux institutions culturelles, aux lieux du patrimoine et aux œuvres artistiques reste encore trop souvent réservé à une partie de la jeunesse, excluant de nombreux jeunes des apports de connaissances pour une meilleure compréhension de l'histoire, de ses symboles et de l'évolution des formes artistiques. Il est essentiel de rendre perceptible à tous les jeunes la continuité, la permanence et les ruptures qui caractérisent les productions humaines et de leur faire prendre conscience de l'épaisseur du temps, tout en les inscrivant dans un destin collectif et dans un devenir.

Si ces constats semblent partagés par les acteurs des politiques culturelles, qu'il s'agisse de l'Etat et ses services déconcentrés, des collectivités territoriales, et plus largement des opérateurs, les actions et dispositifs mis en œuvre ne sont pas toujours articulés : la recherche d'une meilleure cohérence entre politiques de développement culturel, actions de démocratisation ou volet culturel de politiques particulières (politique de la ville, dispositifs jeunesse ...), peut être facteur d'innovation et d'expérimentation.

Objectifs du programme

Développer les formes innovantes d'accès à l'offre culturelle pour les jeunes de 14 à 25 ans en difficultés sociales, culturelles, professionnelles, géographiques (zones rurales ou périurbaines) qui, tout en veillant à mettre en cohérence les actions menées dans le temps scolaire et hors temps scolaire, s'attachent à proposer :

- une information permettant une meilleure connaissance des dispositifs et ressources du territoire à leur disposition, élaborées selon des modalités de partenariat qui visent à décloisonner l'offre existante ;
- des démarches communes menées par des institutions culturelles et des associations, plus largement par un réseau territorial d'acteurs, pour réduire les barrières symboliques et permettre aux jeunes de se situer par rapport à l'évolution des différentes formes de culture et de mieux les investir par eux-mêmes ;
- des stratégies institutionnelles intégrant les différences intergénérationnelles afin de penser une offre plus adaptée ;
- un accompagnement spécifique notamment lors des festivals, grandes expositions, concerts, opéras, ballets,...à la fois en amont dans une logique de projet éducatif, et plus largement en vue d'inventer des modalités pour inscrire les pratiques événementielles dans une logique durable.

Il est souhaitable que l'ensemble de ces propositions intègrent également les préoccupations d'ordre financier (coût) sans toutefois se limiter à des offres tarifaires avantageuses et, surtout s'agissant des jeunes ruraux, d'accessibilité (transports).

Le projet d'expérimentation ne peut se limiter aux offres du type « pass culture », « ticket culture » ou « pack culture », ..., proposées par de nombreux organismes et collectivités territoriales qui ont bien évidemment toute leur légitimité, mais ne sont pas l'objet de cette expérimentation.

Cadre d'intervention

Les expérimentations devront obligatoirement faire la preuve d'une **innovation** ou et d'une **valeur ajoutée** par rapport à l'activité courante ou habituelle du porteur de projet.

Elles seront obligatoirement le fruit d'un partenariat entre différents acteurs.

Un intérêt particulier sera porté aux expérimentations concernant les jeunes vivant en zone rurale.

Un calendrier précis du projet d'expérimentation et de son évaluation devra être fourni. Ces deux phases ne pourront dépasser 36 mois.

Les porteurs de projets qui ne seraient pas en capacité de mobiliser un nombre significatif de jeunes sont invités à se regrouper pour développer une expérimentation conjointe.

Modalités d'évaluation

L'évaluateur devra expliciter les indicateurs (de nature qualitative ou quantitative) permettant de rendre compte du degré d'atteinte des objectifs de l'expérimentation. Il devra exposer aussi précisément que possible :

- la problématique de l'évaluation : quels sont les enjeux auxquels répond l'expérimentation, et comment l'évaluation peut-elle en rendre compte ?
- la méthodologie suivie et les hypothèses sur lesquelles se fondera l'évaluation, ainsi que les outils utilisés (entretiens, questionnaires...), avec un niveau de détail permettant d'apprécier les éléments concrets sur lesquels l'évaluateur basera son diagnostic.
- le contexte scientifique dans lequel elle s'inscrit et les liens qu'elle entretient avec la littérature existante dans le domaine couvert (des références bibliographiques sont souhaitées).

L'évaluation tentera d'estimer (à partir de critères mesurables à définir précisément par l'évaluateur) l'effet du dispositif innovant sur le développement (augmentation et approfondissement) des pratiques culturelles et le parcours des jeunes, en ne se limitant pas aux effets à court terme.

On pourra chercher à quantifier l'impact du dispositif sur les pratiques culturelles des jeunes et apprécier qualitativement les modifications des représentations des jeunes face à la culture. L'évaluateur sera attentif à éviter les effets de légitimation qu'ont les questionnaires ou les entretiens en matière de culture : les jeunes peuvent déclarer qu'ils reconnaissent la valeur des produits culturels alors même que le monde de la culture leur reste étranger.

L'objectif principal de cet appel à projets est également institutionnel : il s'agira pour l'évaluateur d'examiner les facteurs de réussite et les obstacles à la coordination des acteurs de la culture.

PROGRAMME 2 :

Favoriser les pratiques artistiques et encourager l'expression des jeunes

Constats

L'apport créatif des jeunes, leur potentiel d'innovation est un facteur important du renouvellement de la création.

C'est à travers les activités artistiques et culturelles pratiquées dans des périodes clés d'apprentissage que sont l'adolescence et la jeunesse que chaque nouvelle génération peut réinterpréter le monde, inscrire sa marque et apporter sa contribution au dialogue entre toutes les cultures : savantes, populaires et dans leur diversité

La question aujourd'hui n'est plus tant celle de l'accès de tous aux cultures légitimes par opposition aux cultures populaires, mais bien celle de permettre à tous de circuler entre des formes différentes de culture. Les lieux de culture se doivent, plus que jamais aujourd'hui, de créer ces temps de partage, d'échanges, en s'ouvrant à l'altérité et en promouvant la diversité culturelle. Par ailleurs, favoriser des échanges et confrontations entre toutes les cultures dans l'espace public devrait permettre la "reconnaissance" des cultures des jeunes par les autres, autant que la "reconnaissance" des cultures des autres par les jeunes.

Les jeunes sont à la recherche de lieux de ressources mais aussi d'échanges entre « pairs » ou avec des artistes professionnels pour construire leurs projets. Les institutions ne remplissent pas ou très peu ce rôle. Quand des initiatives existent, elles ne sont pas connues ou pas diffusées dans les réseaux d'information que fréquentent les jeunes. De même l'information sur les dispositifs d'aide à la création n'est pas suffisamment diffusée en dehors des réseaux institutionnels.

Enfin, l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes, quand il existe, n'est pas toujours de qualité. Les animateurs associatifs et médiateurs culturels ainsi que les intervenants des services du développement du public dans les institutions et structures culturelles ne sont pas toujours suffisamment formés, notamment en matière d'égalité de traitement ou de promotion de l'égalité des chances dans l'accompagnement des publics vers l'offre.

Objectifs du programme

Développer des démarches innovantes qui favorisent la prise d'autonomie par les pratiques artistiques des jeunes de 16-25 ans en difficultés sociales ou culturelles, géographiques (zones péri-urbaines ou rurales). Une attention particulière sera portée aux pratiques artistiques « non instituées » dans leur diversité et aux pratiques de création numérique. Il s'agira de :

- Donner une meilleure visibilité aux dispositifs soutenant la création pour les pratiques en amateurs ;

- Ouvrir l'accès à des lieux de pratique (reconnus), à des ateliers de création ou à des plateformes de ressources de mutualisation et d'échange, entre pairs et permettre la valorisation de ces pratiques ;
- Développer les rencontres entre praticiens amateurs et artistes professionnels (issus de différentes disciplines artistiques) dans des processus pérennes ;
- Permettre un égal accès des garçons et des filles à toutes les formes artistiques, et favoriser l'émergence de pratiques collectives reposant sur la mixité ;
- Mettre en place des dispositifs innovants avec des temps de formation commune pour améliorer la qualité de l'accompagnement de l'ensemble des animateurs et des médiateurs pour mutualiser leurs pratiques (par exemple sur le « modèle » des médiateurs de la cité des sciences).

Cadre d'intervention

Les expérimentations devront obligatoirement faire la preuve d'une **innovation** et ou d'une **valeur ajoutée** par rapport à l'activité courante ou habituelle du porteur de projet.

Elles seront obligatoirement le fruit d'un partenariat entre différents acteurs.

Un intérêt particulier sera porté aux expérimentations concernant les jeunes vivant en zone rurale.

Un calendrier précis du projet d'expérimentation et de son évaluation devra être fourni. Ces deux phases ne pourront dépasser 36 mois.

Les porteurs de projets qui ne seraient pas en capacité de mobiliser un nombre significatif de jeunes sont invités à se regrouper pour développer une expérimentation conjointe.

Modalités d'évaluation

L'évaluation tentera de mesurer si la participation à l'expérimentation a aidé les bénéficiaires à enrichir et à valoriser leurs pratiques artistiques (à partir de critères mesurables à définir précisément par l'évaluateur).

Elle aura également vocation à estimer l'impact du dispositif sur le parcours des jeunes concernés. Il s'agira de repérer, mettre en évidence et exposer de façon opérationnelle les pratiques favorisant l'accès des jeunes à une expression artistique en prenant en compte les particularités du contexte, et enfin informer les pouvoirs publics sur les possibilités d'essaimage.

Enfin, elle vérifiera si le dispositif a eu un impact durable sur les pratiques des structures, des animateurs et médiateurs impliqués, en particulier dans leur façon d'aborder les nouveaux publics jeunes. Cela peut impliquer de s'intéresser aux difficultés posées par la coopération et à la qualité des coordinations entre acteurs envisagée par le projet d'expérimentation.

L'évaluateur devra expliciter les indicateurs (de nature qualitative ou quantitative) permettant de rendre compte du degré d'atteinte des objectifs de l'expérimentation. Il devra exposer aussi précisément que possible :

- la problématique de l'évaluation : quels sont les enjeux auxquels répond l'expérimentation, et comment l'évaluation peut-elle en rendre compte ?
- la méthodologie suivie et les hypothèses sur lesquelles se fondera l'évaluation, ainsi que les outils utilisés (entretiens, questionnaires...), avec un niveau de détail permettant d'apprécier les éléments concrets sur lesquels l'évaluateur basera son diagnostic.
- le contexte scientifique dans lequel elle s'inscrit et les liens qu'elle entretient avec la littérature existante dans le domaine couvert (des références bibliographiques sont souhaitées).

PROGRAMME 3:

Favoriser l'insertion professionnelle par la pratique artistique

Constats

Le secteur culturel peut être un domaine d'investissement mais aussi d'insertion professionnelle des jeunes, soit comme choix de carrière soit comme passerelle vers le monde professionnel. Ces formes d'insertion par l'activité artistique et culturelle doivent être soutenues et professionnalisées pour éviter la précarisation des jeunes aux marges de l'emploi culturel.

Le service public de l'emploi est mal adapté aux demandes spécifiques du secteur culturel, tant côté employeur que demandeurs d'emploi. Les dispositifs actuels d'accompagnement vers l'emploi ou d'aide à la création d'entreprises, tels qu'ils existent actuellement, ne prennent pas ou peu en compte les besoins spécifiques du secteur culturel faute de connaissance de ses particularités, inversement le secteur culturel ne dispose pas toujours de compétences dans les domaines administratif, juridique ou économique.

De façon plus large, les apprentissages acquis par les pratiques culturelles et artistiques durant les temps d'éducation non formels et informels apportent des plus values en termes de compétences, de savoir-faire et de savoir-être transférables dans la vie professionnelle dans tous les métiers sans que les jeunes ou leurs employeurs potentiels en aient toujours conscience (alors que les habilités acquises dans une pratique sportive sont largement reconnues comme facteurs d'insertion professionnelle). Le livret de compétences (qui fait l'objet d'une expérimentation nationale) est une première étape pour valoriser ces savoir-faire acquis aussi bien dans le contexte scolaire qu'hors temps scolaire. Encore est-il nécessaire qu'ils puissent être clairement explicités à la fois par les intervenants et par les jeunes.

Objectifs du programme

- Mettre en place un processus d'identification et de valorisation des compétences culturelles et artistiques acquises hors temps d'éducation formels (y compris dans le cadre de pratiques numériques), afin de les objectiver pour l'environnement social des jeunes, et notamment lors de la recherche d'emploi pour les employeurs hors champ culturel, et donc traduisibles en savoir-faire transférables dans le monde professionnel ;
- Favoriser la découverte des métiers culturels porteurs de débouchés (métiers concernant la lumière, les décors, les costumes, le patrimoine, la création numérique, etc.).

Cadre d'intervention

Les expérimentations devront obligatoirement faire la preuve d'une **valeur ajoutée** par rapport à l'activité courante ou habituelle du porteur de projet.

Elles devront présenter une démarche **innovante** proposant des outils (support d'information, d'orientation ou d'accompagnement) susceptibles de compléter les programmes d'accompagnement et de soutien à l'insertion sociale et professionnelle.

Les expérimentations pourront résulter de partenariats innovants du type « club de partenaires ».

Un calendrier précis du projet d'expérimentation et de son évaluation devra être fourni. Ces deux phases ne pourront dépasser 36 mois.

Les porteurs de projets qui ne seraient pas en capacité de mobiliser un nombre significatif de jeunes sont invités à se regrouper pour développer une expérimentation conjointe.

Les porteurs de projets :

Tous porteurs de projets, publics ou privés.

Modalités d'évaluation

L'évaluation concernera l'action des passerelles et outils favorisant la prise en compte par les réseaux professionnels des compétences acquises dans le cadre des pratiques artistiques et culturelles sur les jeunes. On pourra analyser si la perception qu'ont les jeunes bénéficiaires de leur compétences a été modifiée, et en particulier s'ils parviennent au terme de l'expérimentation à percevoir les pratiques culturelles comme étant à la fois épanouissantes et formatrices.

Il sera également question d'évaluer l'impact des compétences acquises dans le cadre des pratiques artistiques et culturelles sur le parcours de formation et d'accès à l'emploi des jeunes, tant dans le milieu culturel et artistique que dans des filières d'emploi plus générales. On pourra s'intéresser à des employeurs pour étudier leur perception des savoirs-faire acquis par les pratiques liées à la culture. De même, l'évaluateur pourra interroger les référents qui suivent les jeunes (par exemple en mission locale) sur l'éventuel impact de l'accès aux pratiques artistiques sur les « savoirs-être » des jeunes, leur rapport à la recherche d'emploi ou de formation, leur représentation d'eux-mêmes.

L'évaluation pourra mobiliser aussi bien des méthodes usuelles (entretiens semi-directifs, questionnaires, observation participante) que des méthodes de *testing*. Ces dernières viseront à déterminer si deux jeunes ne différant que par une seule pratique artistique ou culturelle ont les mêmes probabilités d'accéder à un emploi donné. Une équipe d'évaluation pourra proposer un dispositif de *testing* sans s'associer à un porteur de projet. Les réponses devront se situer très précisément dans la littérature existante et démontrer une forte originalité, ainsi qu'une grande rigueur méthodologique. En particulier, on s'assurera que le nombre de tests assure l'obtention de résultats statistiquement significatifs, et on détaillera autant que possible les couples testés, la cible et les conditions du testing.

L'évaluateur devra expliciter les indicateurs (de nature qualitative ou quantitative) permettant de rendre compte du degré d'atteinte des objectifs de l'expérimentation. Il devra exposer aussi précisément que possible :

- la problématique de l'évaluation : quels sont les enjeux auxquels répond l'expérimentation, et comment l'évaluation peut-elle en rendre compte ?

- la méthodologie suivie et les hypothèses sur lesquelles se fondera l'évaluation, ainsi que les outils utilisés (entretiens, questionnaires...), avec un niveau de détail permettant d'apprécier les éléments concrets sur lesquels l'évaluateur basera son diagnostic.
- le contexte scientifique dans lequel elle s'inscrit et les liens qu'elle entretient avec la littérature existante dans le domaine couvert (des références bibliographiques sont souhaitées).

Modalités de financement communes aux 3 programmes

- Enveloppe maximale de crédits : **2,5 Millions €**

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le fonds au financement pluriannuel de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre de ces trois programmes.

Il bénéficie du soutien de la Fondation TOTAL qui, au travers du fond, contribue à hauteur de 2 millions d'euros.

- Le fonds ***ne financera pas les activités artistiques elles-mêmes*** : les budgets prévisionnels devront être suffisamment clairs pour permettre cette distinction.
- Dans le cas de projets nécessitant la mobilisation de moyens en fonctionnement, ceux-ci devront présenter les options de financements envisageables dans l'hypothèse d'une pérennisation du dispositif expérimenté.
- *Le co-financement est obligatoire (sauf pour l'évaluation)*

Modalités générales d'évaluation communes aux 3 programmes

Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation externe, l'absence de lien hiérarchique ou financier entre porteur de projet et évaluateur étant garante de l'indépendance de jugement de ce dernier.

Il revient aux porteurs de projet de s'assurer du caractère évaluable des dispositifs proposés, et de convenir avec leur évaluateur des adaptations à porter au projet pour s'assurer de la qualité de l'évaluation qui sera menée, selon la méthode d'évaluation retenue par ce dernier.